ROYAUME DU MAROC
Ministère l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

FMPC
FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA

المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي و الابتكار

Décision d'Annulation

La Doyenne de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca :

- **Vu** l'article N° 91 du décret N° 2-22-431 du l5 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- **Vu** le budget de Fonctionnement au titre de l'exercice 2026 ;
- **Vu** l'avis d'achat N° 126/2026 relatif aux Frais de réception des jurys dans le cadre du concours de résidanat de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca, du 23 au 26 novembre 2026 ;
- **Vu** l'erreur relatif à l'objet de prestation ;

Décide

Article Unique :

- D'annuler l'avis d'achat N° 126/2026 relatif aux prestations susmentionnées